[illegible] marocaines, tout le [illegible] si précieux et les pasteurs protestants.

Le sultan avec qui nous avons payé très cher le droit de jouer un jour disparaîtra les dernières vestiges de son autorité.

Après Marrakech, la capitale du Sud, voici que le 1er Janvier, il a perdu Fez, sa capitale du Nord, depuis, disait-il, longtemps, qu'il se flattait d'avoir gardé lui est enlevé à son tour.

L'Acte d'Algésiras peut-il donc imposer-t-il donc l'obligation rétroactive d'assumer la responsabilité de maintenir, quand même et toujours, Abd-el-Aziz ?

On ne saurait le prétendre, car le sultan dont parle cet Acte est un souverain impérsonnel et si nous devions intervenir, ce ne pourrait être qu'avec les autres puissances.

Sommes-nous décidés à le soutenir militairement ? si cela était, il faudrait être résolu à aller jusqu'au bout.

Nous avons appelé violation l'incident de Casbat ; je dis, moi, que c'est un grave divertissement, un assurément dans quoi vous vous jetteriez en assumant une intervention à fond pour reconquérir et garder à Abd-el-Aziz le Maroc.

Si même vous aviez abouti à reconquérir pour Abd-el-Aziz Marrakech et Fez, à lui reconquérir et à lui soumettre tout le Maroc, vous n'auriez rien fait.

Si abaissée que vous supposiez les sentiments patriotiques de ces populations, il faut bien vous dire qu'ils seraient assez puissants encore pour immobiliser 100 000 hommes en un corps d'occupation, et réduire d'autant notre force militaire et morale.

Ce nous dit maintenant, le gouvernement qui qu'il n'y aura point de concours financier donné au sultan Abd-el-Aziz.

Fort bien, quoiqu'on puisse estimer sévère que son envoyé El-Mokri ait tenu, dans son voyage, un singulier rôle.

De vente, ce concours financier est formellement entendu notre intervention militaire, qui n'a été la signature de la France sanctionnant l'emprunt.

Donc, pas de concours financier, pas de concours militaire.

N'est-ce pas trop que d'engager la dignité de la France dans cet entrétien, au jour le jour, d'un sultan humilié, à qui, au jour de son départ de Rabat, vous avez consenti une avance de 800 000 francs, et qui depuis a engagé en Europe son bijoux, suprême occupation des rois en exil ?

N'est-ce pas trop que d'engager cette même dignité par vos capitaines de vaisseau, vos [illegible] vos représentants, qui continuent la conversation avec un sultan à la côte ? (Rires.)

Il y a deux jours, un journal publiait, sur des dépêches du Maroc, une interview du président du Conseil.

M. Clemenceau. — Il n'y a pas eu d'interview, mais la réunion de tribus de convertation.

M. Jaurès. — Cette interview m'avait intéressé.

M. Clemenceau. — Du reste, les opinions que j'y ai exprimées reproduisent assez exactement mes sentiments.

M. Jaurès. — Puisque cette interview supposée vraie m'a bien la pensée du président du Conseil, je ne peux pas ne pas en tenir compte. (Rires.)

Je ne pousse point, en effet, l'esprit d'opposition au degré où l'a toujours manifesté le chef du gouvernement. (Rires.)

Cette interview disait que nous n'étions pas à prendre parti entre les deux sultans, mais que, l'un d'eux étant le sultan légal, régulier, nous ne pouvions pourtant nous dispenser de le protéger en combattant l'autre, au nom de la neutralité. (Rires.)

Ceci intéresse nous le même à cet Abd-el-Aziz que nous avons si longtemps regardé comme un ami, qui se faisait hardiment en [illegible] ses trahisons envers son peuple ?

J'ai là des lettres du docteur Mauchamp, aux derniers temps de son séjour à Marrakech, lettres où serait peut-être le mystère du drame où il a péri.

Il en ressortirait que M. Mauchamp aurait été, pendant une certaine période, l'intermédiaire officieux entre le ministère des Affaires étrangères et Moulay-Hafid.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères. — Je n'ai jamais vu le docteur Mauchamp au ministère des Affaires étrangères.

Je n'ai jamais eu à Marrakech ni ailleurs, personne, relation, directe ou indirecte avec Moulay-Hafid. (Mouvement.)

M. Jaurès. — Je rétonnais, dès maintenant, que j'ai en tort de ne pas vous communiquer des lettres avant la séance.

Voix diverses. — Suspension !

M. Jaurès. — Vous avez publié qu'il y a quatre mois, vous avez donné l'ordre de livrer à Moulay-Hafid 5 000 fusils consignés en douane.

Et, il y a quelques jours, vous faites combattre à Settat les troupes hafidiennes, ainsi armées par vous.

Un fait existe : à Fez, à Safi, partout ce dernier Moulay-Hafid, le sort des Européens ne cesse source inquiétude.

Du moins ne devons-nous pas élargir les obligations qui découlent pour nous de l'Acte d'Algésiras, mais nous borner à la protection des Européens dans les ports et à celle de notre frontière algérienne.

Si, au lieu des violences auxquelles nous nous sommes laissés entraîner, nous avions eu, par nos Ministres, les conseils de nos ministres de l'objet algérienne, nous n'en serions pas aujourd'hui réduits à ces conditions difficiles. (Très bien ! à l'extrême-gauche.)

Mes amis et moi, nous avons signalé en début le danger que devait constituer pour nous le fait de diriger la pointe de l'affaire marocaine contre telle ou telle puissance européenne.

M. Delcassé. — Je demande la parole. (Mouvement.)

M. Jaurès. — Qu'y a-t-il de commun entre le rôle très délimité que vous confiait l'Acte d'Algésiras et les opérations militaires que vous poursuivez ?

Qu'y a-t-il de changé depuis ce débarquement à Casablanca, qu'après M. Ribot je puis bien qualifier d'imprudence, pour que, ayant frappé le colonel du Fretay pour être allé jusqu'au 23e kilomètre, vous félicitiez le général d'Amade qui est allé au 70e ? (Appl. à l'extrême-gauche.)

Cette expédition de Settat, c'est le survivance téméraire d'un plan d'opérations sur Marrakech, préparé avant la révolution de Fez.

La guerre avec le Maroc, que vous le voulez ou non, a eu son premier acte à Settat.

S'obstiner dans la politique actuelle, c'est exposer la France à souffrir, à peiner au profit exclusif des autres puissances, à attirer sur elle et sur elle seule la haine des populations marocaines.

Duperie et humiliation, tel est le double terme de ce problème.

Mieux vaut pour la France s'arrêter en deçà de son droit que de s'exposer à s'y voir rappeler, et que de s'engager dans un dédit diplomatique où toutes les bonnes raisons ne seraient pas de son côté.

Vous ne sauriez avoir la prétention, de votre cabinet, de fixer une limite à l'action de nos soldats.

Vous ne savez pas si, d'entraînement en entraînement, vos troupes ne seront pas conduites jusqu'à Fez.

M. Clemenceau fait un geste de dénégation.

M. Jaurès. — Le président du Conseil déclare que nous n'irons pas à Fez ; il faut que cette prétention soit connue du pays, je la relève.

Au danger dont j'ai parlé s'ajoute un péril diplomatique.

Je vous demande si c'est chose honorable pour la France de proclamer, par l'Acte d'Algésiras, son désintéressement au Maroc, en même temps qu'elle a avec l'Espagne un traité équivalent à un partage du Maroc.

Ce n'est pas moi seulement qui parle.

Il y a un grand journal, qui reçoit fréquemment les confidences officieuses, le Temps, qui l'a nettement indiqué en ces dernières semaines.

Les dénégations pures et simples, les hochements de tête ne suffisent point à détruire les faits.

Plus vous vous engagez dans cette imprudente politique, plus vous vous exposez à faire éclater les désentimisme entre l'Espagne et vous.

Le gouvernement espagnol a refusé d'entendre le sage langage des socialistes. (Appl. à l'extrême-gauche), faisant ressortir le péril pour elle, de la politique colonial.

Ne nous exposons pas à aigrir des conflits de ce côté.

Notre rôle, à nous qui avons connu les horreurs des violences contre le droit, c'est de rester fidèles à notre tâche traditionnelle de civilisateurs.

Prenons garde d'exaspérer ce monde musulman qui s'éveille peu à peu aux idées modernes ! Attachons-nous à aider ce mouvement au lieu de donner prise au fanatisme qui entend poursuivre, par le fer et le feu, la destruction de la civilisation européenne et chrétienne.

Sans doute, il est difficile de faire retour en arrière quand on s'est engagé dans une série de fautes : là pourtant est le secret de la grandeur des peuples comme des individus.

Le président du Conseil qui, dans une vie déjà longue (Rires) et [illegible] (Appl. et rires), a connu des hauts et des bas, l'abandon des peuples et l'ascension au Capitole, sait bien ce qu'est ce retour vers les premiers.

Il ne faut pas que la France, elle non plus se traîne plus longtemps dans cette ornière des bassesses marocaines.

Aidez-la à retrouver le chemin des hauteurs, et rendez à ce pays le sens de son générosité ancienne et de son idéal impérissable ! (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. le président annonce une nouvelle interpellation de M. Delcassé sur les affaires marocaines.

La discussion en sera jointe aux précédentes.

M. Ribot

M. Ribot. — J'ai prévu, il y a des années déjà, quelque chose de ce qui se passe aujourd'hui au Maroc.

Mais je crois n'avoir jamais cédé à l'illusion de la pénétration pacifique en ce pays.

Ici, au contraire, M. Jaurès proclamait son enthousiasme, à la suite des accords avec l'Angleterre, de voir que nous étions exclusivement chargés de l'organisation du Maroc. (Rires.)

Son enthousiasme était tel, qu'il parlait déjà d'instituer au Maroc un budget aussi sérieux, disait-il, quoique un peu moindre, que celui d'une occupation militaire. (Rires.)

Il n'y mettait que deux conditions : c'est que les contribuables non pas français, mais marocains (Rires), bénéficieraient d'un allégement d'impôts, et qu'ensuite le sultan mettrait à notre disposition tous les moyens de pénétration, routes, chemins de fer, etc.

M. Vaillant. — Il n'en est plus question aujourd'hui !

M. Ribot. — Du moins, Monsieur Vaillant, quand on a cédé à de pareilles illusions, on doit être plus modeste dans les conseils qu'on donne à son pays. (Appl. et rires.)

Qu'on nous demande de la prévoyance, de la prudence, soit ; mais la fuite, non, par exemple ! (Vifs appl.)

Nous sommes allés remplir au Maroc une tâche nettement déterminée, venger d'abord les victimes de haines fanatiques, ensuite assurer la sécurité des Européens.

Vous dites, Monsieur Jaurès : « C'est bien simple, laissons-là le Maroc et allons-nous-en ! » Vous ne vous demandez point ce qu'on pensera-t-il en Algérie, vous ne savez pas ce qu'on écrit là-bas, et l'effet déplorable d'un aussi lamentable recul.

Nous devons choisir notre heure, bien décidés à défendre jusqu'au bout l'honneur et l'intérêt de la France, à ne jamais abandonner ni nos nationaux ni les Européens dont nous avons la garde !

Au lendemain déjà du fait d'armes de Méditerranée, le gouvernement avait semblé vouloir revenir en arrière ; c'était une faute grosse de dangers.

Est-ce à dire que parce qu'Abd-el-Aziz a signé l'Acte d'Algésiras, il doive avoir toujours vis-à-vis de l'Europe la signature du Maroc ?

Nullement ; cela, c'est l'affaire du Maroc, nous n'avons pas à intervenir dans ses conflits intérieurs. (Appl. sur divers bancs.)

Nous n'avons pas à prendre parti pour l'un des compétiteurs, et il ne serait pas loyal ensuite de l'abandonner ; le gouvernement s'engagera.

Quant à la défense de notre frontière algérienne, on a pu regretter que le gouvernement ait pas eu une attitude assez nette.

M. Clemenceau. — Nous avons été attaqués, nous n'avons pas attaqué !

M. Ribot. — Tout le monde a été émerveillé des résultats obtenus, presque sans la perte d'un seul homme, par le général Lyautey, lorsqu'il a dû châtier l'incursion des Beni-Snassen.

Là a paru d'abord la supériorité de nos armes, et ensuite le sang vrai de la pénétration pacifique, celle qui ne se fait pas au nom d'un protocole, mais jour par jour, par le prestige d'une civilisation douce, exemptée de toute tyrannie et réalisant tous les progrès de l'ordre et de la liberté.

Les opérations qui se font sur un autre point du Maroc sont vues au général Drude, qui les longtemps dirigées, des attaques regrettables autant que violentes.

Je ne connais point cet officier.

M. Jaurès. — C'est un homme discipliné, doublé d'un vaillant soldat ! (Appl. sur divers bancs.)

M. Ribot. — A ce soldat, vous avez reproché de ne pas s'être contenté dans le rôle de police qui devait être le nôtre.

Puis, les événements ont marché, le sultan dent les sujets, à quelques lieues de là, lutteraient contre nos troupes, est venu solliciter notre appui, et on l'a donné, en fait comme [illegible] dernier, comme nous les autres [illegible] de cette expédition.

Non, nous ne saurions prendre parti, parce que prendre parti ce serait nous condamner à aller à Marrakech ou à Fez, et que Marrakech ou Fez ce n'est point une fin, c'est l'entrée d'un immense territoire qu'il nous faudrait conquérir.

Il ne se trouverait à la Chambre aucune majorité possible pour approuver pareille politique.

Pourquoi avoir laissé le représentant du sultan venir tenter un emprunt pour son maître ?

N'est-ce pas pu, alors qu'il avait trouvé déjà 250 000 francs, l'inviter à se dispenser du voyage de Madrid à Paris ?

Dans l'état des finances du sultan, il y aurait eu là une petite économie. (Rires.)

Comment, d'ailleurs, nous serait-il possible indépendamment des autres puissances, de reconnaître tel sultan plutôt que tel autre ?

Il semble, quand on parle du Maroc, qu'il s'agisse d'un pays comparable à nos anciennes provinces ; on se trouve, au contraire, devant un pays anarchique, inorganisé, chaotique.

Nous ne saurions, sans lui, l'amener à la civilisation, alors même que l'Europe nous en conférerait le mandat.

L'appui de l'Angleterre nous est acquis, c'est vrai, il y a là une force pour nous : d'autre part, l'acte d'Algésiras a reconnu l'intégrité du Maroc.

Notre liberté d'action est donc entière.

Pour ma part, j'ai tenu à porter ici des paroles claires, et je demande au gouvernement de dire à la Chambre avec netteté ses intentions et ses vues. (Appl. sur divers bancs.)

M. Delcassé

M. Delcassé. — A plusieurs reprises, M. Jaurès a mis en cause la politique poursuivie par moi ; expliquons-nous.

Supposé qu'obéissant à l'idée soulevée par M. Jaurès, nous abandonnions le Maroc, qu'arriverait-il ? c'est que tour à tour telle ou telle puissance pourraient y prendre pied, et qui nous dit qu'il ne sortirat pas de là un conflit général ?

Avec raison, M. Jaurès a dit qu'il fallait remettre notre politique au Maroc dans le cadre de notre politique générale.

On demande quelles sont les responsabilités engagées dans cette affaire.

J'ose dire, pour la première fois que je parle devant cette Chambre, que ces responsabilités sont mieuxes.

Je les ai assumées sous l'empire de cette idée que c'était à la nation la plus grandement intéressée qu'il appartenait d'intervenir au Maroc.

Rappelez-vous qu'une influence étrangère à Fez, ce serait une menace constante pour l'Algérie, en même temps que notre établissement dans l'Afrique du Nord et sur la Méditerranée.

Tel était le point de vue français ; il restait à le faire prévaloir.

Ne trouvez-vous pas admissible la politique qui l'a fait admettre des puissances intéressées à la question par leur situation sur la Méditerranée au Maroc.

M. Jaurès interrompt.

M. Delcassé. — Vous ne tenez pas votre parole d'écouter sans interrompre. (Rires.)

M. Jaurès. — J'ai promis que mes amis n'interrompraient pas. (Nouveaux rires.)

M. Delcassé rappelle les premiers incidents du Maroc, l'emprunt basé sur les recettes douanières marocaines, le traité d'avril 1904, et les difficultés soulevées par l'Allemagne.

La séance continue.

Le changement d'attitude de ce dernier pays à notre égard a été expliqué par des prétextes dont le *Livre Jaune* a fait justice.

Il n'était pas vrai que notre représentant au Maroc eût jamais invoqué un soi-disant mandat de l'Europe.

D'autre part, seule avec notre alliée la Russie, l'Allemagne avait reçu du ministre des Affaires étrangères communication, avant leur publication, de l'accord franco-espagnol et d'autres documents analogues.

Le prétexte manquait donc : la raison vraie, c'est que la France réunirait autour d'elle tout ce qui était indépendant en Europe.

On a parlé alors de la guerre.

Mais non, ce n'était pas la guerre.

On ne déclare pas la guerre à la France parce que, d'accord avec l'unanimité des grandes puissances, elles refuse de se rendre à une conférence.

La France avait confiance en ses alliances et en ses amitiés. (Appl. sur de nombreux bancs.)

Si, depuis, s'adressant aux radicaux. — Si vous aviez de grande confiance, pourquoi donc l'avez-vous laissé tomber ?

M. Delcassé. — C'est qu'ils n'ont rien su, en les a trompés ! (Appl. sur divers bancs.)

M. Jaurès, toujours se dressant aux radicaux. — Le danger passé, vous êtes des procureurs ; dans le danger, vous êtes des humbles !

M. Ruau, ministre de l'Agriculture. — Vous le ministère Rouvier, dont je faisais partie avec vous, qui est visé dans vos paroles.

N'insinuez pas, précisez, que voulez-vous dire ? (Exclamations en sens divers.)

M. Delcassé. — Je ne voulais pas de la conférence d'Algésiras, parce que la conférence n'était pas l'intervention de l'Europe avec toutes les difficultés qu'elle devait entraîner.

L'Allemagne a dû comprendre depuis que, même pour elle, cette conférence lui avait été préjudiciable, comme il a été dit au Reichstag.

Il ne s'était agi que d'un homme, le sultan où cet homme n'est si longtemps confiné qui se prolonger encore.

Mais je dois le rompre, parce que ce n'est pas moi seulement qui serais victime de ces accusations répétées.

Les gouvernements qui ont traité avec nous auraient le droit d'être froissés en entendant qualifier de politique d'aventures, selon le terme de M. Jaurès, les rapports qu'ils ont eus avec nous.

M. Jaurès. — On ne peut laisser lier le rapprochement entre la France et l'Angleterre avec la politique étrangère détestée de M. Delcassé. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Delcassé. — Notre politique a tendu sans cesse à améliorer et à fortifier la situation internationale de la France.

Je ne puis laisser défigurer, par ceux qui vouaient ensuite la détruire, cette politique qui, par deux fois, a conservé la paix au monde.

C'est elle qui a, tour à tour, rapproché de nous l'Italie, affermi nos bons rapports avec l'Espagne, notre voisine au Maroc, établi l'entente avec l'Angleterre en supprimant tous les litiges entre elle et nous.

Cette entente surtout, d'un intérêt économique, colonial, européen, capital pour nous, a pu se réaliser sans porter en rien ombrage à notre alliance avec la Russie.

Je ne veux point, Messieurs, ressasser chaque page de notre histoire ; mais la réalité veut d'être rappelée.

Il y a trente-sept ans, une nation gisait à terre, mutilée, agonisante.

Et alors ce n'était point le vainqueur, mais le vainqueur qui, successivement, chercha des amis et des alliés, s'attachant une, deux trois, quatre puissances.

Et la France restait toujours seule et désarmée.

Qui dans alors eût pu regretter que des alliances et des amitiés vinssent aussi à elle ? (Appl.)

Sans doute, la Triple-Alliance ne rêvait que la paix ; il s'est trouvé des Français pour le dire. (Appl. et rires.)

L'instrument que, de notre côté, à force de sagesse et d'efforts, nous avons pu forger, constituait une garantie de sécurité dans le présent et nous donne une confiance raisonnée dans l'avenir.

Le monde entier a reconnu que, si la guerre russo-japonaise n'a pas pris des proportions universelles, l'entente franco-anglaise est pour une grande part dans ce résultat.

Avec l'alliance franco-russe, elle est le plus puissant soutien de la paix du monde.

Une nation n'est plus digne de vivre quand elle laisse toucher à sa liberté ; la France le sait trop bien pour ne pas défendre la sienne, celle qui lui a fait accomplir tant de grandes choses.

L'acte d'Algésiras, malgré les défauts qu'il peut présenter, doit servir de base à notre action.

L'Afrique, avec ses immenses territoires, est la réserve de l'Europe : quel pays y est plus intéressé que la France avec sa grande colonie de l'Afrique du Nord ?

Le plus grand péril pour nous, ce n'est pas venu du dehors, c'est celui qui nous viendrait de nous-mêmes. (Appl. sur de nombreux bancs)

Sans doute, malgré tout, nous ne saurions nous vanter d'être toujours à l'abri des orages.

Mais les orages seront d'autant moins à craindre pour nous, que nous posséderons une force morale et une force matérielle plus régulièrement constituées. (Appl.)

Nous n'abandonnons point la tâche que, depuis trente-sept ans, la République poursuit pour le relèvement de la France. (Appl. sur de nombreux bancs.)

La suite du débat est renvoyée à lundi et la séance est levée à 6 h. 10.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

CONTRE L'IMPOT SUR LE REVENU

M. Louis Marin, député de Nancy, a déposé hier sur le bureau de la Chambre, 30 000 pétitions d'industriels et de commerçants, domiciliés dans divers départements, contre le projet d'impôt sur le revenu présenté par M. Caillaux.

LES ALCOOLS INDUSTRIELS

La Commission qui s'occupe de l'utilisation des alcools industriels, réunie sous la présidence de M. Ribot, a entendu MM. J. Dupuy, Viger et Méline, anciens ministres de l'Agriculture. MM. J. Dupuy et Méline ont insisté sur la nécessité, en même temps qu'on facilitera l'écoulement des alcools d'industrie, d'atténuer la crise viticole par l'adoption de mesures au nombre desquelles ils placent en première ligne des primes à accorder aux alcools de vin. M. Méline s'étant déclaré en même temps l'adversaire de la taxe différentielle, M. Augé, député de l'Hérault, lui a demandé de préciser sa pensée. M. Méline a répondu qu'il entendait bien que c'est au vin *étant à la distillation* que devait être accordée la prime.

La Commission continuera ses auditions dans une séance ultérieure.

M. COMBES

ET

LA LIQUIDATION DES CONGRÉGATIONS

Avant le scrutin pour la constitution du bureau de la Commission chargée de procéder à une enquête sur la liquidation des Congrégations, M. Combes a fait la déclaration suivante :

« Je suis convaincu que nul ne pourra attribuer à une ambition personnelle le fait d'avoir accepté la candidature à votre présidence.

» J'ai passé deux ans et demi au pouvoir. D'autres soucis m'ont guidé.

» La loi sur les Congrégations que j'ai fait voter avait un caractère essentiellement moral et politique et rien d'autre. Il n'est jamais entré dans mon esprit que l'exécution de cette loi devait permettre quelque spéculation que ce fût sur les biens des Congrégations dissoutes, sur le « milliard » dont parlait Waldeck-Rousseau.

» Une partie des biens des Congrégations, devenus biens sans maîtres, devait servir à faire des pensions aux religieux et religieuses qui, âgés, ne pouvant plus travailler malades ou infirmes, devaient être mis à l'abri du besoin. En outre, de cette destination, les biens des congréganistes, devenus biens d'Etat, devaient servir à des œuvres utiles. Tel était l'esprit de la loi !

» Aujourd'hui, nous sommes arrivés à l'exécution. Eh bien ! je considère que je n'ai pas le droit de me désintéresser de la mise en pratique d'une loi dont j'ai accepté la responsabilité morale et politique.

» Je dois me rendre compte si cette œuvre n'est pas tombée dans des mains cupides qui compromettraient l'intention du législateur.

» Quand j'ai quitté le pouvoir, j'ai reçu de nombreuses lettres, les unes violentes, insultantes, d'autres douces, résignées et touchantes, de congréganistes dispersés me demandant ce qu'il adviendrait de ceux d'entre eux qui seraient dans la misère. J'ai répondu : « Le cas est prévu par la loi ». Car il était entendu que les biens d'Etat provenant des associations dissoutes serviraient tout d'abord à fournir des allocations, des pensions, des secours aux congréganistes hommes et femmes, vieux ou infirmes et incapables de gagner leur vie.

» Eh bien ! j'ai reçu depuis nombre de lettres de pauvres religieux et religieuses qu'on laissait dans la plus noire misère, sans que les biens de leur Congrégation dissoute aient servi à leur venir en aide. Il s'agit, en présence de ces lettres si attristées et si justement émouvantes, de savoir si oui ou non la liquidation avait été dans l'impossibilité de parer — avant tous autres soins — à leur dénuement, et si les liquidateurs étaient fondés à se « servir » d'abord avant d'empêcher ces pauvres gens de mourir de faim.

» Oui, si j'ai pris l'entière responsabilité morale et politique de cette loi, dont souffrent les anciens congréganistes, je ne puis pas rester indifférent à ses conséquences financières.

» Le garde des sceaux nous a communiqué son rapport sur les opérations financières. Nous allons l'examiner ensemble pour savoir si on a satisfait aux obligations morales que la loi nous impose. »

M. Combes, qui voudrait se poser en justicier impartial, a révélé dans un entretien la mesure de son désintéressement.

« *J'ai préparé un fascicule de longue haleine*, que je communiquerai à mes collègues lundi, car c'est lundi que nous nous réunissons pour déterminer l'ordre de nos travaux. Dans ce travail, que je crois très complet et très simple, j'examine comment je comprends notre tâche. Le garde des sceaux défunt nous a fourni des renseignements, mais la publication est pleine d'obscurités et fortement embrouillée.

» Je suis tout à fait d'accord avec vous pour vous fournir tous les documents dont vous avez besoin, et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour collaborer à votre œuvre », m'a répondu très nettement le clairvoyant garde des sceaux.

» A la suite de sa lecture, nous aurons à demander au garde des sceaux d'être notre intermédiaire auprès des liquidateurs pour nous fournir une foule de renseignements que certaines obscurités peut-être voulues rendent indispensables.

» Je suis convaincu que les liquidateurs sont en train de faire en ce moment eux-mêmes un peu de lumière dans leurs livres !

» *J'ai dressé une liste très complète des avocats avec leurs honoraires : je dirai quels sont ceux qui se sont bien conduits, j'entends ceux dont les honoraires n'ont rien d'exorbitant, et « je signalerai aussi les autres* ».

» Bref, nous n'allons statuer sur les opérations de 1905 et de 1906, que nous connaissons. Briand aura dans deux mois les comptes des liquidateurs pour l'année 1907. Tenez pour une prédiction de ma part que les opérations de liquidation pour l'année écoulée seront un... modèle de perfection et de clarté ! »

ÉCHOS DU SÉNAT

LA COMMISSION DES FINANCES

La Commission des finances a approuvé cette après-midi, les deux conventions relatives au régime des sucres signées à Bruxelles en août et décembre 1907. M. Guillier a été nommé rapporteur.

L'AMNISTIE DES FAILLIS

La Commission chargée de l'examen de la proposition adoptée par la Chambre tendant à accorder l'amnistie aux liquidés judiciaires et aux faillis, s'est réunie cette après-midi.

La Commission maintenant la thèse constamment approuvée par le Sénat, a repoussé l'amnistie comme inapplicable, la faillite simple n'étant pas un délit.

La Commission se trouvant en présence de trois textes présentés par MM. Gourju, Vagnat et Théodore Girard, a élaboré un texte transactionnel qui accorde de droit aux faillis simples la réinscription sur les listes électorales au bout de trois ans et le droit à l'éligibilité au bout de dix ans.

Ce texte ne sera définitif qu'après l'audition de M. le garde des sceaux.

QUE SIGNIFIE ?

L'*Aurore* publie la note suivante :

On se réjouit beaucoup, au ministère des Colonies, du tour de passe-passe que le ministre Lebrun vient de jouer aux obligataires de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens. L'opération consistait à faire passer l'actif de la Compagnie des chemins de fer éthiopiens en liquidation judiciaire, et qui appartient aux obligataires, dans les mains d'un groupe de financiers avides de s'en emparer. Ce groupe guettait en proie depuis quelque temps.

Cet escamotage eut lieu au ministère des Colonies, et le ministre des Colonies donna à choisir au liquidateur, entre la déchéance, dont le décret était signé, et la cession de toute l'entreprise, à un prix ridicule, au groupe de financiers nouveau.

Que voulez-vous que fît le liquidateur ? Il accepta. Et voilà la façon de faire passer 80 millions de la poche des uns dans celle des autres. C'est un précédent établi au ministère des Colonies.

Est-ce maintenant le tour du chemin de fer du Yunnam ? Avis aux capitalistes qui veulent s'intéresser dans nos entreprises coloniales.

L'Académie française

dépouille son courrier

L'Académie française a tenu hier sa séance hebdomadaire sous la présidence de M. René Bazin. M. Gaston Boissier, souffrant, était suppléé, comme secrétaire perpétuel, par M. Thureau-Dangin, qui a donné connaissance à ses collègues de quatre lettres reçues par l'Académie :

1° Ampliation du décret autorisant l'Académie à accepter le legs universel que lui a fait M. Charruau d'un château représentant un revenu de 15 000 francs.

2° Retrait de la candidature posée par M. Maurice Montégut au fauteuil de M. Sully-Prudhomme.

3° Nouvelles de M. François Coppée.

4° Lettre suivante de M. le sénateur Edme Piot :

Paris, le 23 janvier 1908.

Monsieur,

Votre illustre Compagnie a bien voulu honorer par les prix dont elle dispose deux pauvres mères de famille, l'une de 19 enfants, l'autre de 21 enfants.

Je viens de l'apprendre avec une pretende émotion.

En couronnant ces mères admirables, l'Académie française a fait mieux encore : elle les a qualifiées de « saintes » et d' « héroïnes » et elle a ajouté : « Nous n'honorerons jamais assez les obscurs sacrifices dont leurs vies sont faites ! »

Ces paroles trouveront un écho dans toutes les consciences..... Oui certes, de telles mères et celles qui leur ressemblent sont dignes de voir les respects, de tous les honneurs, de toutes les récompenses.

Cependant, on se presse peu généralement de s'intéresser à elles.

Pour proclamer leur vertu je ne possédais, Messieurs, qu'une humble voix perdue dans la foule. Mais voici que l'Académie française, la plus haute puissance intellectuelle et morale de ce pays, prend la parole et met solennellement à l'ordre du jour du devoir civique les mères de familles nombreuses auxquelles on ne pensait qu'avec un sourire.

C'est pour elles croyez-le, le plus magnifique bulletin de victoire. Et vous les vengez enfin des railleries de quelques manvais plaisants ou de l'indifférence des égoïstes.

L'Académie n'avait à donner « à ces héroïnes et à ces saintes » que de l'honneur.

Elle l'a fait.

Permettez-moi de dire qu'elle a donné aussi une indication aux législateurs et aux pouvoirs publics qui, eux, disposent du budget de l'Etat et ont par conséquent, l'obligation de venir en aide efficace aux pauvres gens succombant sous des charges injustes.

Il y a là à côté d'une question de patriotisme, une question d'humanité : et c'est en l'envisageant que vous avez pensé que la solidarité dont on parle beaucoup, mais qu'on ne pratique pas assez, y trouverait le rôle démocratique à remplir, le noble devoir à accomplir pour l'honneur de la République.

Ainsi qu'il advienne, l'Académie française a fait un beau geste : celui qui retient quelquefois un gouvernement ou un peuple sur le point de s'égarer, et qui remet l'un et l'autre dans la voie sociale conduisant à plus d'équité et à plus de justice.

C'est pourquoi, Messieurs, je prends la liberté de vous remercier de tout cœur, non seulement en mon nom d'homme modeste qui n'a et que sa bonne volonté à mettre au service de la plus sacrée des causes, mais encore au nom de ces braves Françaises, de ces vaillantes mères de famille sur qui vous venez d'appeler éloquemment l'admiration de la patrie.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

E. Piot,
Sénateur.

PRESBYTÈRES

— Le Conseil municipal de *Saint-Malo* a voté en principe la vente d'un des presbytères de la commune et la location de l'autre au desservant actuel.

— M. le recteur de Kerfot (Côtes-du-Nord) a reçu ordre de vider le presbytère. La population semble résolue à ne pas laisser se consommer cet attentat.

RÉVOCATIONS DE DONATIONS

Dans son audience de vendredi soir, le tribunal de Saint-Nazaire a prononcé des révocations de legs faits aux anciennes Fabriques et ordonné la restitution aux héritiers des immeubles et titres de rente donnés à charge de fondations pieuses. Il a condamné le séquestre aux dépens dans une série de procès.

Toutefois, le tribunal a renvoyé à quinzaine pour plaider les instances intentées par la Société des Dunes d'Escoublac, par M. Maillard, de Bois-Saint-Lys, par M. l'abbé Berghand, de Trescalan, et M. Robert, de Saint-Sébastien.

LES FILLES DE LA CHARITÉ

La Cour de Rennes a confirmé le jugement du tribunal de Nantes, qui avait acquitté les Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus poursuivies pour avoir ouvert sans autorisation l'établissement hospitalier et enseignant de l'Immaculée-Conception à Chantenay.

Journée d'œuvres à Salon

Le 26 janvier, aura lieu, à Salon (Bouches-du-Rhône) une réunion cantonale d'action religieuse. En deux séances, une le matin et une à 2 heures de l'après-midi, on traitera de la vie paroissiale et du rôle que les hommes doivent y jouer.

AU MAROC

Télégramme officiel

Le général d'Amade télégraphie de la kasbah de Bouznika que la colonne du littoral est arrivée à Bouznika d'où elle pourra facilement, le cas échéant, entrer en contact avec les colonnes européennes de Rabat. La situation dans cette dernière ville ne présente aucun caractère de gravité.

A Casablanca, les troupes, formées en colonnes mobiles, exécutent des mouvements pour assurer la pacification de la chaouia. Tous les postes sont reliés par la télégraphie optique. L'état sanitaire est excellent.

Les prisonniers d'Erraisouli

Abd-el-Aziz a fait envoyer dans tous les ports l'ordre de recruter mille nouveaux soldats pour renforcer les effectifs de la garnison de ces ports ; lorsqu'ils seront aptes à entrer en campagne, ils serviront pour les expéditions et les nouveaux recrutements.

Les négresses d'Erraisouli qui avaient été capturées l'année dernière et envoyées à Fez sont arrivées à Tanger aujourd'hui, venant de Larache.

On attend l'arrivée des prisonniers compagnons d'Erraisouli qui sont à deux jours de Tanger. Lorsqu'ils seront arrivés, on espère que Mac-Lean sera délivré aussitôt.

A Marrakech

Marrakech, 17 janvier. — Moulay-Hafid est passé à Abd-el-Kébir au lieu dit Dar-Ah-Dessalam-Abrahim, à deux heures, à l'ouest d'El-Quelaa.

En ville, on parle de la guerre sainte. Plusieurs personnes se sont fait inscrire comme donateurs.

Le caïd Glaoui ramasse les offrandes. Il a reçu hier d'une femme 45 000 pesetas et 100 fusils.

Une lettre de Moulay-Hafid a été jue à la mosquée, demandant aux habitants de verser deux cent mille douros pour commencer la guerre.

Le jour du départ de Moulay-Hafid vers la Chaouia est inconnu.

Moulay-Mohammed rentre en scène

Tanger, 23 janvier. — On confirme que Moulay-Mohammed, frère aîné du sultan par son père, et de Moulay-Hafid par son père et sa mère, est nommé chef de la mehalla qui partira pour Chaouia dans quelques jours et prendra Settat à revers, soit en arrêtant la mehalla que Hafid amène pour la guerre sainte.

Mouvement des croiseurs

Tanger, 23 janvier.

Le croiseur cuirassé *Condé*, venant de Gibraltar, est arrivé à midi.

Des salves ont été échangées.

La *Jeanne-d'Arc* partira ce soir pour Rabat.

Dernières dépêches

Tanger, 24 janvier. — Les nouvelles de Fez disent que deux tribus importantes de la région, les Chraga et les Ouled-Djama, font mine de protester contre la proclamation de Moulay-Hafid. Cette nouvelle a vivement ému les chefs du mouvement révolutionnaire. On annonce du Sud que le caïd de Demnat, qui a dernièrement déserté la mehalla de Moulay-Hafid est en train d'organiser une mehalla pour soutenir Abd-el-Aziz.

Rabat, 23 janvier (récapitulé de Tanger le 24). — La colonne du littoral commandée par le général d'Amade, partie de Casablanca le mardi 21, a campé à Fedhala. Elle en est repartie le mercredi à 5 heures du matin pour arriver à Bouznika à 3 heures de l'après-midi, après avoir parcouru un pays très accidenté et traversé l'Oued Méficikh au gué de Sidi-Abdallah, à marée basse. La route passe par les ravins rocheux de Mansouria ; elle fut très fatigante et difficile, parmi les roches et les buissons épais des jujubiers sauvages.

Les prolonges d'artillerie des canons arabes durent faire de longs détours et accomplir de véritables prodiges de force et d'adresse pour passer. L'installation des troupes à Bouznika eut lieu au milieu de l'indifférence des populations voisines de ce pays peu habité, car le sol y est ingrat et improductif. Des reconnaissances ont poussé jusqu'à Hizrat à une vingtaine de kilomètres de Rabat. Elles ne rencontrèrent rien d'anormal. Ici, le maghzen est rassuré par la présence de ces troupes, car il craignait l'irruption des Zaer et des Zemmrres contre Rabat.

On mande de Tanger au *Times*, le 22 janvier :

Des lettres qui viennent d'arriver de Rabat annoncent que plusieurs fonctionnaires du gouvernement ont abandonné secrètement leurs familles et leurs maisons et se sont enfuis à Fez pour embrasser la cause de Moulay-Hafid.

Londres, 24 janvier. — Le correspondant du *Morning Post* à Tanger télégraphie le 23 janvier :

J'apprends de source digne de foi qu'Abd-el-Aziz, se rendant enfin compte des dangers que présente pour son trône l'h